



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du jeudi 23 mai 2019**  
**A 18h30**

**Présents** : M. FRATISSIER Maire, MM. FRANCOIS, CAUMON, MESSIEZ-PETIT, FABRIER, Mmes OLLIER, VIGNAL, MAZAURIC, Adjoint, MM HARMAND, SABATIER, Mmes SANTNER, EL GHOUC, FINO, CALMELS, LEJEUNE, LECONTE, VIALLA, VIALA, Conseillers Municipaux.

**Représentés** : Mme AIGOUY a donné procuration à M.FRANCOIS.  
M.VIVANCOS a donné procuration à M.FRATISSIER.  
Mme LETERTRE a donné procuration à M.MESSIEZ-PETIT.  
M.ASDIH a donné procuration à Mme VIGNAL.  
Mme BATTESTI a donné procuration à Mme OLLIER.  
M.RIGAUD a donné procuration à M.CAUMON.

**Absents excusés** : M.BERTRAND, M.CAUSSIGNAC, M.SPAHN.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur José GARCIA, Conseiller Municipal, suite à sa disparition brutale. Il invite l'assemblée délibérante et le public à observer une minute de silence.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du mardi 10 avril 2019 est soumis à l'approbation des élus. Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.

**Objet 1 : Contrat Région-Bourg centre**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

Dans le cadre de la délibération N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, intitulé « politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres Occitanie pour la période 2017-2021-Modalités relatives à l'élaboration des candidatures, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », la Région Occitanie a clairement exprimé son engagement en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs Centres .

La ville de Ganges a été identifiée par la Région Occitanie pour bénéficier « Bourgs Centres Occitanie » .Le dispositif Bourg Centre repose sur la conclusion d'un contrat de partenariat entre la Région et les acteurs du territoire. Ce contrat cadre définit des actions prioritaires sur la période 2019-2021 et au-delà sur du plus long terme. Ce contrat sert de support pour l'attribution d'aides financières demandées chaque année à la Région et à d'autres partenaires financiers.

Début 2018, la commune de Ganges a décidé de présenter sa candidature pour la signature d'un contrat Bourg Centre Occitanie.

Le cabinet d'études TRAVERSES a été désigné pour accompagner la commune dans l'élaboration d'un projet de développement et de valorisation du territoire qui sera la base du contrat bourg centre.

Le contrat bourg centre repose d'abord sur un diagnostic partagé du territoire avec les différents partenaires associés (communauté de communes, Région, Département, DDTM ....) mettant en évidence les fonctions de centralité de la commune comme pôle de services et présentant une analyse de son potentiel et de ses fragilités.

Compte tenu des enjeux identifiés, une stratégie de développement et de valorisation a été définie pour les 15 ans à venir autour des 3 axes suivants :

- **AXE 1 : RENOUELER L'IMAGE DU CENTRE ANCIEN**
- **AXE 2 : CONSIDERER LE CENTRE COMME UNE SEULE ENTITE ET L'ETENDRE JUSQU'À SES LIMITES NATURELLES**
- **AXE 3 : CANALISER LES VECTEURS D'ATTRACTIVITE / GANGES : POLE ECONOMIQUE, SERVICES, CROISEE DES FLUX TOURISTIQUES**

Ces axes stratégiques sont déclinés en 10 actions elles-mêmes sous-divisées en sous actions.

Considérant que la conclusion du contrat Bourg Centre Occitanie pour la ville de GANGES permettra de faciliter la mobilisation des aides publiques pour la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation.

Il est proposé :

- D'APPROUVER le contrat Bourg Centre Occitanie pour Ganges tel que présenté ci-dessus et joint au présent rapport
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager et à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :*

- *d'approuver le contrat Bourg Centre Occitanie pour Ganges tel que présenté ci-dessus et joint au présent rapport*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à engager et à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.*

## **Objet 2 : Demande de subvention Conseil départemental –Dotation patrimoine et voirie 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil Départemental est un partenaire financier essentiel depuis de nombreuses années.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention dans le cadre de la dotation patrimoine et voirie pour le financement de travaux de réfection de voiries (rue du Ménestrel, rue des Iris 2<sup>ème</sup> tranche ...).

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la dotation patrimoine et voirie pour le financement de travaux de réfection de voiries et de signer tous les actes afférents à cette affaire.*

**Objet 3 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques territoriales-année 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Etat peut soutenir la médiathèque au titre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation.

Pour 2019, Monsieur le Maire propose de solliciter ce financement au titre du dossier suivant :

- EXTENSION - ÉVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Le budget prévisionnel en masse salariale s'élève 29 500€.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un renouvellement, cette dotation a été validée pour 5 ans, mais une demande annuelle doit être effectuée.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de :

-L' AUTORISER à solliciter auprès de la DRAC au titre du concours particulier de la DGD une subvention à hauteur

- ✓ de 80 % du montant EXTENSION - ÉVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE  
29 500 € de masse salariale soit à hauteur de 23 600 €

- L'AUTORISER à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide à :*

*-L' AUTORISER à solliciter auprès de la DRAC au titre du concours particulier de la DGD une subvention à hauteur*

- ✓ de 80 % du montant EXTENSION - ÉVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE  
29 500 € de masse salariale soit à hauteur de 23 600 €*

*- L'AUTORISER à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.*

**Objet 4 : Acquisition COMMUNE /cts MOULIERES**

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal délibère sur les biens et les opérations immobilières de la Commune ;

Vu l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les Collectivités Territoriales acquièrent à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier, les acquisitions des biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du Droit Civil ;

Vu l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la passation des actes ;

Considérant que la valeur vénale du bien cédé est inférieure à 180 000€ et de ce fait non soumise à consultation des domaines.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la création de 4 lots à bâtir, sur les parcelles cadastrées AD 229 et 230, les Consorts Moulières, propriétaires de ces biens, devaient

céder à la Commune l'emprise nécessaire à l'élargissement de la rue du Thirondel telle qu'elle résulte de l'emplacement réservé (opération C5).

Il a été convenu avec les Propriétaires que cette cession d'une superficie de 657m<sup>2</sup> se réalise pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de ces biens selon les modalités énoncées ci-dessus.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide*

- *D'approuver l'acquisition aux CTS MOULIERES, pour l'euro symbolique, des parcelles cadastrées AD 230 et AD 1035 (issue de la parcelle AD 229) d'une superficie totale de 657m<sup>2</sup>, frais de notaire en sus.*
- *D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout acte relatif à cette acquisition.*

#### **Objet 5 : Cession de parcelles au Département de l'Hérault**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de l'Hérault a sollicité la commune pour la cession d'une bande de terre, située sur l'espace vert de l'avenue du Mont Aigoual, afin de pouvoir réaliser une rampe d'accès PMR pour la maison des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil de céder le terrain concerné, cadastré AH 497, d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>, et AH 616 pour une superficie de 13 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique, conformément à l'estimation des domaines en date du 10 mai 2019. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge du Département de l'Hérault.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à céder au Département de l'Hérault pour l'euro symbolique les parcelles cadastrées AH 497 et AH 616 d'une superficie totale de 19m<sup>2</sup> et à signer tous les actes afférents à cette affaire.*

#### **Objet 6 : Avis sur l'exploitation du champ captant du Fesquet par le SIEA de Ganges**

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-I-282 portant ouverture d'une enquête publique préalable :

- à l'autorisation au titre des articles L214-1 et L214-6 du code de l'environnement concernant le champ captant du Fesquet,
- à la déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable du champ captant du Fesquet implanté sur la commune de Cazilhac,
- à la déclaration d'utilité publique de l'instauration au titre du code de la santé publique des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

**Vu** l'article 7 de l'arrêté préfectoral 2019-I-282,

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 avril au 21 mai,

**Considérant** la nécessité de sécuriser le captage d'eau pour l'alimentation en eau potable en passant d'un captage de surface (fleuve Hérault) à un captage dans les eaux souterraines sur le site du Fesquet,

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SIEA va engager des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation du champ captant du Fesquet implanté sur la commune de Cazilhac.

Dans la cadre de la procédure engagée, la commune doit émettre un avis sur l'autorisation d'exploitation du champ captant du Fesquet implanté sur la commune de Cazilhac, par le SIEA.

Monsieur le Maire compte tenu de l'intérêt pour la ville de modifier et sécuriser le mode de captage d'eau pour l'alimentation en eau potable propose d'émettre un avis favorable sur l'autorisation d'exploitation du champ captant du Fesquet implanté sur la commune de Cazilhac, par le SIEA.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'opération citée ci-dessus.*

#### **Objet 7 : Subvention festival Inouï-Association « Les mots en partage »**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer une subvention d'un montant de 4 200 € à l'association « les mots en partage » pour l'organisation du festival de langue des signes Inouï. Ce festival se déroule sur 2 jours les 27 et 28 septembre 2019, seront proposés des contes pour enfants en langue des signes, des ateliers d'initiation, des spectacles musicaux.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 4200€ à l'association « les mots en partage » pour l'organisation du festival de langue des signes Inouï les 27 et 28 septembre 2019.*

#### **Objet 8- Aide financière voyage -Centre socio-culturel l'AGANTIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un groupe de jeunes accompagnés par l'Agantic organise depuis plus d'un an un voyage en Italie par des actions d'autofinancement (plus de 12 actions), ce voyage doit se dérouler en juillet 2019.

7 Jeunes sont concernés, deux sont de Ganges. Monsieur le Maire propose d'allouer une participation égale à celle attribuée pour le voyage scolaire soit 30 € par jeune.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une participation égale à celle attribuée pour le voyage scolaire soit 30€ par jeune.*

#### **Objet 9 : Subvention l' « Association les amis de l'Orgue de Ganges »**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer à l'association « Les amis de l'Orgue de Ganges » une subvention d'un montant de 800 € pour l'organisation d'un concert gratuit avec l'organiste de la Cathédrale Notre Dame de Paris le vendredi 26 juillet à 18h à l'église St Pierre de Ganges.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 800€ pour l'organisation d'un concert avec l'organiste de la Cathédrale de Notre Dame de Paris le vendredi 26 juillet 2019 à 18h à l'Eglise Saint Pierre de Ganges.*

### **Objet 10 : Subvention centre socio-culturel l'Agantic – Poste éducateur de prévention-Année 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis la date de l'ouverture du local ado, la commune soutient le centre socio-culturel qui a en charge l'animation de ce lieu en participant financièrement au poste d'un animateur.

En 2017, le centre socio-culturel a fait la proposition de faire évoluer le fonctionnement de cet espace ado, et de recruter un éducateur de prévention plutôt qu'un animateur et créer ainsi une équipe pluridisciplinaire pour l'animation de ce lieu.

Ce soutien est prévu dans la convention tripartite signée entre le centre socio-culturel, la communauté de communes et la mairie de Ganges, le montant annuel de subvention s'élève depuis 2018 à 32 000 €.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette subvention au même montant et de verser un premier acompte d'un montant de 16 000 €.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit la subvention de 32 000€ par an au centre socio-culturel de l'Agantic afin d'aider à financer un poste d'éducateur de prévention et décide de verser le premier acompte d'un montant de 16 000€.*

### **Objet 11 : Subvention fonctionnement 2019-Centre socio-culturel Agantic**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la participation aux frais de fonctionnement du centre socio-culturel Agantic pour un montant de 11 000 € pour l'année 2019. Ce montant est prévu dans le cadre de la convention tripartite signée pour la période 2019-2020 entre le centre socio-culturel l'Agantic, la communauté de communes et la mairie de Ganges.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la participation aux frais de fonctionnement du centre socio-culturel Agantic pour un montant de 11 000€ pour l'année 2019.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.**